

**Zeitschrift:** Die Schweiz = Suisse = Svizzera = Switzerland : offizielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweizerischen Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.]

**Herausgeber:** Schweizerische Verkehrszentrale

**Band:** 27 (1954)

**Heft:** 9

**Artikel:** Neuchâtel et la Confédération

**Autor:** Bauer, Eddy

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-777168>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NEUCHÂTEL ET LA CONFÉDÉRATION

Il y a eu cent quarante ans, le 12 septembre dernier, que la Diète de Zurich acceptait la principauté de Neuchâtel au sein de la Confédération, en qualité de vingt et unième canton, égal aux autres en droits et en devoirs; ce faisant, la Diète déférait aux vœux des puissances et particulièrement du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III auquel la défaite de Napoléon avait rendu son titre de prince de Neuchâtel et Valangin, mais encore l'«inclusion», comme on disait en 1814, répondait à l'appel de la population neuchâteloise tout entière qui, depuis des siècles déjà, ne distinguait plus ses destinées de celles des cantons suisses.

La rive septentrionale du lac de Neuchâtel a été habitée depuis une très haute antiquité. Sans nous arrêter aux stations lacustres ni même au site archéologique de la Tène, qu'il nous suffise de rappeler que l'administration romaine entretenait une flottille de transport à Yverdon, et qu'une route pavée doublait la voie d'eau entre cette ville et la région du Landeron<sup>1</sup>. A Colombier, à Auvernier, à Serrières, à Wavre et même dans le Val-de-Ruz, les fouilles ou le hasard ont fait apparaître d'assez nombreux vestiges de la civilisation gallo-romaine. Les invasions barbares passèrent là-dessus, et nous devons attendre l'année 1011 pour trouver une première mention authentique de Neuchâtel. A cette époque, du reste, cette localité devait avoir déjà une certaine importance, tout au moins relative, puisque le roi de Bourgogne, Rodolphe III, qui en fit donation à sa femme, la qualifie de «siège très royal».

Le testament de ce prince attribuait sa succession à l'empereur Conrad le Salique, mais ce dernier eut quelque peine à entrer en possession de son héritage. En 1055, il échoua devant les remparts de Morat et de Neuchâtel. Il fut plus heureux l'année suivante et l'on peut admettre qu'il inféoda notre ville à l'un de ses barons, nommé Ulric de Fenis<sup>2</sup>, dont les descendants se trouvent en possession de toute la région du Seeland jusqu'au Frienisberg. C'était une famille assez notable puisqu'elle fournit à plusieurs reprises des évêques à Bâle et à Lausanne. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, un partage distingua la seigneurie de Neuchâtel, rassemblée autour de son château et de sa collégiale, des terres alémaniques d'Aarberg, Nidau et Strasberg qui, par la suite, devaient échoir à Berne. La seigneurie de Valangin qui s'étendait jusqu'au Doubs suivit le sort de ces dernières. Relevons à ce propos qu'elle devint l'objet des ambitions des évêques de Bâle, mais que les comtes de Neuchâtel parvinrent à la maintenir sous leur suzeraineté. Durant la même période, ils étendirent leur domination sur le Val-de-Travers jusqu'aux Verrières, et sur la rive du lac, jusqu'à Vaumarcus.

Pour le XIV<sup>e</sup> siècle, relevons tout un réseau de traités d'alliance qui les lièrent aux villes du voisinage: Fribourg (1290), Bienne (1295), Berne (1508), Neuveville (1542), Payerne (1556), Soleure (1569), Laupen (1577). Les bourgeois de Neuchâtel qui, dès 1214, avaient reçu une charte de franchise sur le modèle de celle de Besançon, participaient ordinairement à ces négociations dont ils tiraient profit sur le plan économique.

L'extinction de la lignée issue d'Ulric de Fenis porta le comté de Neuchâtel dans la maison des comtes de Fribourg<sup>3</sup>. Or, l'animosité était si grande entre Conrad, premier seigneur de cette dynastie, et les bourgeois de Neuchâtel que ceux-ci profitèrent d'une absence de leur prince, pour signer avec Berne un traité de combourgeoisie perpétuelle. A son retour au château, Conrad de Fribourg mesura tout le danger où l'avait mis sa maladresse, et pour en pallier les effets ne trouva rien d'autre que d'entrer à son tour dans l'alliance de la puissante république des bords de l'Aar (16 avril 1406).

Il résulta de ces tractations, un double lien unissant Berne à la ville de Neuchâtel, d'une part, et à la dynastie de ses seigneurs, d'autre part. Mais il était décidé, au cas d'un nouveau conflit entre le comte et ses bourgeois, que Berne exercerait un droit d'arbitrage, en contraignant, s'il le fallait, la partie récalcitrante à observer sa sentence.

Cet acte orienta définitivement les destinées du pays de Neuchâtel vers Berne et, partant, vers la Suisse. En 1474, quand éclatèrent les guerres de Bourgogne, les bourgeois manifestèrent bruyamment leur sympathie aux Confédérés, encore que le comte Rodolphe demeurât neutre, car il tenait de nombreux fiefs de Charles le Téméraire. Un contingent de Bernois et de Soleurois occupa pacifiquement le château, ainsi que les passages du Jura. Au moment du siège de Morat, les Neuchâtelois se battirent contre les Savoyards entre la Thièle et la Broye, et assurèrent par le lac les communications de la place assiégée avec Berne.

Somme toute, les Bernois, satisfaits de l'influence prépondérante qu'ils exerçaient chez nous, ne tenaient pas à la partager avec les autres cantons et, dans ce but, apaisèrent la méfiance que Rodolphe inspirait à la Diète; il n'en coûta à ce prudent politique que sa cave du château qui fut asséchée par la garnison. Sa petite-fille Jeanne qui avait épousé Louis d'Orléans-Longueville, fut moins heureuse au moment où les guerres d'Italie mirent aux prises la Suisse et la France. En 1512, le comté de Neuchâtel fut occupé et déclaré pays sujet de la Confédération. Il fallut attendre 1529 pour voir Jeanne de Hochberg remise en possession de ses fiefs, et encore le canton d'Uri refusa-t-il de

consentir à l'abandon des droits que lui avait conférés la conquête<sup>4</sup>.

Une année plus tard, la bourgeoisie de Neuchâtel adoptait la Réformation. Ce grand événement qui affirmait une fois de plus la puissance de suggestion qui s'exerçait chez nous des bords de l'Aar, allait fermer la frontière occidentale de notre pays à l'influence de la monarchie française. D'autre part, les princes de la Maison d'Orléans-Longueville ne firent plus que des résidences occasionnelles dans leur comté d'outre-Jura que le traité de Vervins, signé en 1598 par la France et par l'Espagne reconnaissait pour la première fois, à titre officiel, en tant qu'allié de la Confédération suisse.

Le décès de la duchesse de Nemours, dernière princesse de cette dynastie, donna lieu au fameux procès de succession de 1707. L'annexion de la Franche-Comté par Louis XIV et la révocation de l'Edit de Nantes conduisirent les Etats de Neuchâtel à exclure les candidats français et à adjuger finalement la principauté à Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Prusse, qui prétendait relever les droits de la Maison de Chalon-Orange, jadis suzeraine du comté. Berne s'employa de toute sa force à faire triompher cette solution, à défaut de laquelle Neuchâtel, au moment de la Révolution, eût vraisemblablement partagé le sort de Montbéliard. Relevons que les cantons catholiques de Fribourg, Soleure et Lucerne, à la suite de cette sentence passablement tirée par les cheveux, dénoncèrent leur combourgeoisie, et que, dans l'énumération des alliés du «louable corps helvétique», le traité de Baden (1714) omit le nom de Neuchâtel. Il est vrai qu'un contingent de la principauté avait combattu aux côtés des Bernois, à la seconde bataille de Villmergen.

Comme on voit, après la renonciation du prince Berthier auquel Napoléon avait donné Neuchâtel, nos ancêtres avaient de bonnes et solides raisons pour demander leur inclusion dans la Confédération: depuis longtemps, ils raisonnaient, sentaient et vivaient en Suisses. Reste toutefois que le 21<sup>e</sup> canton était de forme monarchique, et le monarque, un prince étranger. Cette construction juridique, valable à l'époque de Louis XIV, était insoutenable dans l'ambiance du XIX<sup>e</sup> siècle. Ebranlée en 1851 par la tentative du lieutenant de carabiniers Alphonse Bourquin, elle fut renversée dans la soirée du 1<sup>er</sup> mars 1848 par la colonne républicaine qui conduisaient Fritz Courvoisier et Ami Girard.

Dès lors les destinées neuchâteloises ne se distinguent plus essentiellement des destinées de la Suisse, mais nos concitoyens s'enorgueillissent d'avoir fourni à la Confédération toute une pléiade de magistrats éminents et de chefs militaires distingués.

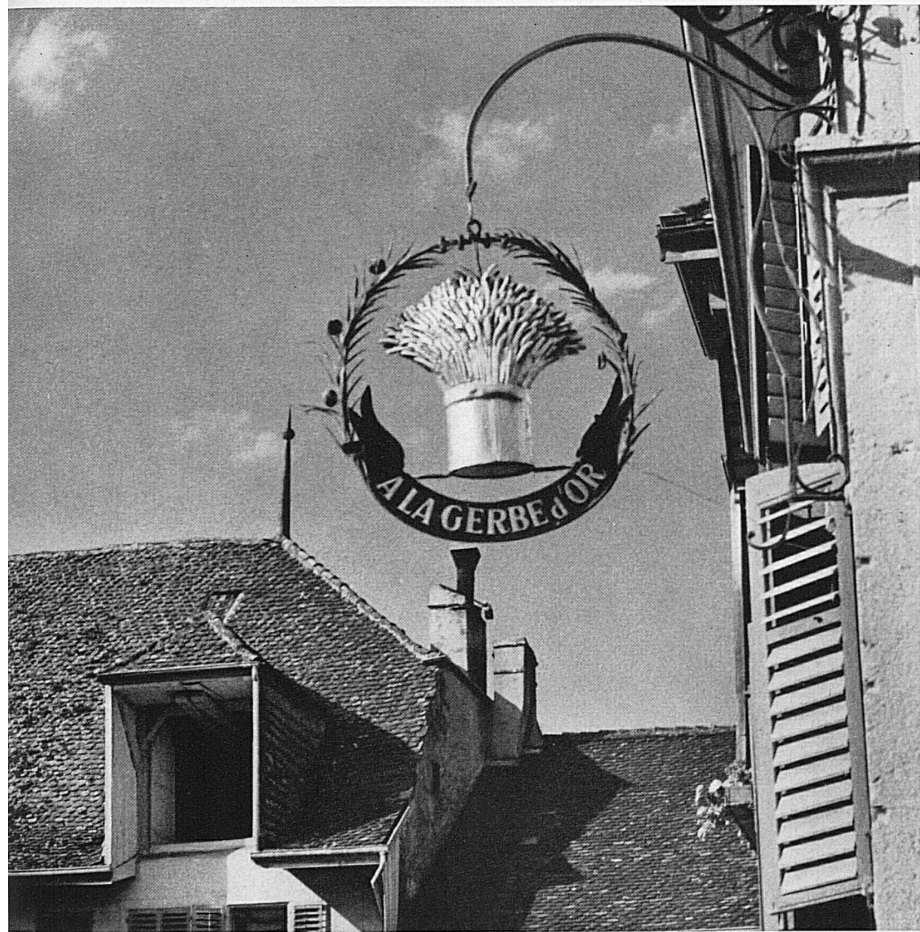
EDDY BAUER

1) Par Lignières et le plateau de Diesse, elle aboutissait à Frinvilliers dans le vallon de la Suze pour arriver à Bâle par Pierre-Pertuis, évitant de la sorte les escarpements de Daucher ou Tüscherz, infranchissables au moyen âge, aussi bien qu'à l'époque romaine.

2) Aujourd'hui Vinelz près d'Erlach, au-dessus du lac de Bienne.

3) Fribourg en Brisgau, par le mariage d'une fille du comte Louis, décédé en 1575.

4) D'où les blasons, moins celui d'Appenzell qui ne participa pas à l'occupation, sur le mur sud du Château de Neuchâtel.



*Vom Murtensee stößt bis an die Ufer des Neuenburgersees bald auf Freiburger-, bald auf Waadt-länderboden eine weites Getreideland vor. Mittelalterliche Städtchen liegen in seinem Plan; in einer Gasse von Estavayer leuchtet die «Goldene Garbe» als Wirtshausschild.*

*Du lac de Morat aux rives du lac de Neuchâtel, tantôt sur territoire fribourgeois, tantôt sur territoire vaudois, s'étend un pays riche en céréales. On y découvre de petites cités anciennes. Dans une ruelle d'Estavayer brille l'enseigne de l'auberge «A la Gerbe-d'Or».*

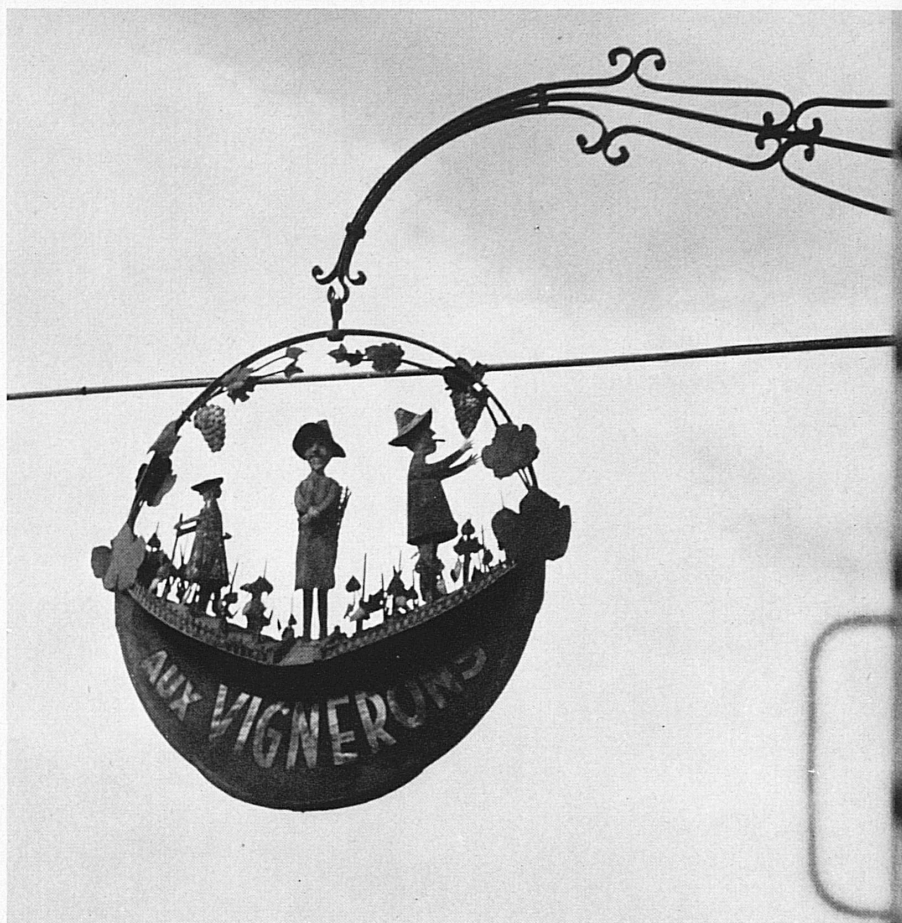
*Estesi campi di grano biondeggiano fra il lago di Morat e quello di Neuchâtel, ora in territori friborghese, ora in terra vodese, ingemmati di antiche cittadine medievali. — L'insegna del «Covone d'oro», in una viuzza di Estavayer.*

*The vast grain fields between the Lakes of Murten and Neuchâtel belong to the Cantons of Fribourg and Vaud. Picturesque villages dot the landscape. In one of them, Estavayer, you can find a quaint little lane and this old sign of the «Golden Sheaf» tavern. Photos Kasser*



*Rien de moins sublime, de moins suisse,  
rien de plus tempéré, de plus humain  
que les bords modestes de ce lac,  
où le souvenir de Rousseau rôde encore.*

ANDRÉ GIDE



Ein anderes Zeichen der Gastlichkeit in Estavayer am Neuenburgersee deutet auf die Nachbarschaft des Rebgebietes. — Ennet dem See ruht in tiefen Kellern der Wein, so in den Gewölben des Schlosses von Auvornier. Photos Kasser, Rausser

Un autre témoignage du bon accueil réservé par Estavayer est représenté par les vignes voisines. Sur la rive d'en face, le vin repose dans de profondes caves, celles du Château d'Auvornier, par exemple.

A Estavayer, sul lago di Neuchâtel, si avverte la vicinanza delle vigne. Sull'altra sponda matura il vino sotto le volte delle vecchie cantine come questa del Castello di Auvornier.

The vineyards around Estavayer along the shores of the Lake of Neuchâtel are the source of wine stored away in great cellars. If you are fond of a good vintage, you will want to sample some of the "liquid treasures" in the vaults of Auvornier Castle.

«Le Vignoble», ein rund 17 km langes Rebgebiet, erstreckt sich von St-Blaise bis südwestlich des Dorfes Bevaix im jurassischen Hang über dem Neuenburgersee, dessen Ufer immer wieder durch ihre ursprünglichen Naturschönheiten bezaubern. Photo Rast

«Le Vignoble» s'étend sur 17 kilomètres, de St-Blaise au sud-ouest du village de Bevaix, sur les contreforts du Jura, qui dominent le lac de Neuchâtel, aux rives enchantées.

«Le Vignoble» è la zona che si stende per una lunghezza di circa 17 km da St-Blaise fino a sud-ovest del villaggio di Bevaix, sulle pendici del Giura che si specchiano nel lago di Neuchâtel, così ricco di bellezze naturali.

The shores of the Lake of Neuchâtel are famous for their scenic beauty. One especially attractive area is a ten-mile strip of vineyards, the so-called "Vignoble" extending from St-Blaise to Bevaix, at the foot of the Jura Mountains.

